



## Compte-Rendu Sommaire du Conseil Municipal du 23 mars 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le **23 mars**,

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de **Sainte Gemme la Plaine** (Vendée), dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Pierre CAREIL**, Maire.

Date de convocation : **16 mars 2021**

Effectif légal du Conseil Municipal	: 19
Membres en exercice	: 19
Membres présents	: 15
Membres ayant pris part aux délibérations	: 18

Étaient présents : Pierre CAREIL, Jean-Philippe GARNIER, Claudie MAUPETIT, Denis DUJARDIN, Myriam MESLEM, Isabelle THOUZEAU, Romain GADÉ, Christine VERONNEAU, Jacques BOSSARD, Alexandre CARPENTIER, François SARTORI, Dominique DERLAND, Maryvonne GUILBAUD, Sébastien GUINET et Jacqueline POILVÉ

Avaient remis procuration :

Léone BRODU à Isabelle THOUZEAU  
Anne-Marie ÉVEILLÉ à Christine VERONNEAU  
Delphine POUPIN à Myriam MESLEM

Était absente : Bernadette BOUNAUDET

20 heures 05

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. **Jean-Philippe GARNIER** est désigné pour remplir cette fonction.

**Le Conseil Municipal a :**

**APPROUVÉ** l'acquisition foncière de la parcelle cadastrée section AE 269 d'une surface d'1a09ca au titre de la régularisation foncière lors de la mise à l'alignement. Cette cession est réalisée pour l'euro symbolique et les frais annexes sont à la charge de la commune.

**DÉSIGNÉ** Maître GIROD, notaire à Mareuil sur Lay à l'effet de rédiger l'acte portant transfert de propriété, **AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer les actes afférents et d'une manière générale lui donne toute latitude pour l'aboutissement de ce dossier.

**ACCEPTÉ** la rétrocession des parcelles AE 324 et AE 314 pour un montant de 240,00 Euros

**DIT** que l'Office Notarial de Fontenay le Comte, représenté par Maître Patricia BILLON-MICHAUD, notaire des Consorts JOLY aura la charge d'établir les actes de rétrocession.

**DIT** que les frais d'acte seront à la charge de la commune

**DIT** que les crédits seront inscrits au Budget Principal 2021

**AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

**VALIDÉ** les rétrocessions à la Commune pour l'€uro symbolique des parcelles ci-après :

N° parcelle	Contenance	Voies Publiques
ZK 343	6 m <sup>2</sup>	Route de Saint Aubin
AC 225	11 m <sup>2</sup>	Rue de la Marionière
AD 357	41 m <sup>2</sup>	Rue de la Merlaterie
AD 268	69 m <sup>2</sup>	Rue de la Moulinette
AC 239	70 m <sup>2</sup>	Rue de la Nicolière
AC 310	37 m <sup>2</sup>	Rue de la Popelinière
AC 277	10 m <sup>2</sup>	Rue de l'Aumônerie
AC 278	4 m <sup>2</sup>	Rue de l'Aumônerie
AE235	1 m <sup>2</sup>	Rue du Chêne Vert
ZK 499	51 m <sup>2</sup>	Rue du Prieuré
Partie ZK 165	-	Rue du Prieuré
AD 346	5 m <sup>2</sup>	Rue du Puits
Partie AD 350	-	Rue du Puits
AD 395	24 m <sup>2</sup>	Rue du Puits
AD 541	50 m <sup>2</sup>	Rue du Puits
AD 364	26 m <sup>2</sup>	Rue du Puits
AD 356	9 m <sup>2</sup>	Rue du Puits
AH 314	149 m <sup>2</sup>	Rue François Séguinot
ZK 289	11 m <sup>2</sup>	Rue Saint Benoît
Partie ZK 90	-	Rue Saint Benoît
Partie ZK 162	-	Rue Saint Benoît

**VALIDÉ** la rétrocession à la Commune pour 1.50 €uros du m<sup>2</sup> des parcelles cadastrées AE 357 et AE 360 d'une contenance de 30 et 78 m<sup>2</sup>, toutes deux constitutives de la voie publique Rue de la Moulinette, soit la somme de 162,00 €uros.

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2021

**AUTORISÉ** Monsieur le Maire et/ou Monsieur Jean-Philippe GARNIER, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, à signer les documents nécessaires à ces rétrocessions en application de l'article L. 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**VALIDÉ** les dénominations RD 137, Route de Bellevue, Route du Pont aux Vaches et Chemin du Chail

**VALIDÉ** les numérotations des parcelles de ces rues, routes et chemin

**CHARGÉ** Monsieur le Maire d'informer les propriétaires des parcelles.

**VALIDÉ** la modification du temps de travail de l'emploi d'agent d'entretien polyvalent à 50 %

**APPROUVÉ** le nouveau tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021

**APPROUVÉ** le montant des subventions, au titre de l'année 2021, comme indiqué ci-dessous :

Associations Commune / Hors Commune	Montant subvention 2021
Sportive Gemmoise	4 200.00 €
Foot Espoir 85	2 500.00 €
CIAG	300.00 €
UNC-AFN	150.00 €
Don du sang Mareuil-Luçon	50.00 €
Fond solidarité logements - Vendée	100.00 €
Fonds Jeunes - Vendée	100.00 €
Relance associations	3 100.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 500.00 €</b>

Associations sociales	Montant subvention 2021
ADMR	1 400.00 €
Secours Catholique	400.00 €
Solid'Her	500.00 €
Ceidre	200.00 €
Les Amis de la Solidarité	200.00 €
Banque Alimentaire	100.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 800.00 €</b>

**FIXÉ** le montant de l'aide pédagogique à 11,00 €uros par enfant scolarisé dans les écoles publique et privée de la commune, tant en maternelle qu'en élémentaire :

Parents et Amis de l'Ecole Publique = 134 enfants scolarisés au 1<sup>er</sup> janvier 2021, soit 1 474,00 €uros  
 APPEL Saint Charles = 65 enfants scolarisés au 1<sup>er</sup> janvier 2021, soit 715,00 €uros

**FIXÉ** la participation communale 2021 à l'École Saint Charles avec un forfait par élève des classes maternelles à la somme de 1 460,00 €uros et celui des classes élémentaires à 390,00 €uros

**DÉCIDÉ** de verser la somme globale de 50 000,00 €uros à l'OGEC Saint Charles en 3 versements.

**AUTORISÉ** Monsieur le Maire à verser cette participation.

**FIXÉ** le taux des taxes fiscales pour l'année 2021 comme suit :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 37,69 %

Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties : 59.54 % identique à 2020

**CHARGÉ** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux Services Préfectoraux

**ADOPTÉ** le budget primitif principal de l'exercice 2021, au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement et des chapitres et opérations pour la section d'investissement, équilibré en recettes et en dépenses aux montants de :

1 912 806,22 €uros en section de fonctionnement

1 313 921,52 €uros en section d'investissement

**ADOPTÉ** le budget annexe Assainissement de l'exercice 2021, au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement, équilibré en recettes et en dépenses, pour un montant de 20 093.94 €uros

**ADOPTÉ** le budget annexe du Lotissement Les Terrières de l'exercice 2021, au niveau des chapitres pour les sections de fonctionnement et d'investissement, équilibré en recettes comme en dépenses aux montants de :

20 000,00 €uros en section de fonctionnement

31 484,23 €uros en section d'investissement

**ADOPTÉ** le budget annexe Caisse des Ecoles de l'exercice 2021, au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement, équilibré en recettes et en dépenses, pour un montant de 13 580,00 €uros

**ADOPTÉ** le budget annexe Immeuble Commercial de l'exercice 2021, au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement, équilibré en recettes et en dépenses, pour un montant de 58 141,32 €uros